


Conseil Communautaire du 21 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 08/10/2020
Reçu en préfecture le 08/10/2020
Affiché le 
ID : 021-200006682-20200921-CC_20_093-DE

Date d'envoi de la convocation : 15 septembre 2020
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 77
Nombre de Procurations : 7
Nombre de Votants : 84

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Éric MONNOT, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Yves PYS, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnould GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Corinne GARREAU, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Alexandra PASCAL, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

Suppléants :

Délégués ayant donné procuration :

Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Ariane DIERICKX,
Mme Anne GEHIN à M. Pierre BOLZE,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme FOUGERE
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION
M. Vittorio SPARTA à M. Gérard NAIRAT,
M. Cyril DEREPIERRE, à M. Christian GHISLAIN,
M. Guy VADROT à M. Jean MAREY,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Sihème REZIGUE, Philippe ROUX, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Marc DENIZOT, Jacqueline METAIS.

Secrétaire : M. Alexis FAIVRE

GESTION DES EFFECIFS : TRANSFORMATIONS DE POSTES

Monsieur Denis THOMAS, rapporteur, déclare que l'évolution de la situation au sein de certains services rend nécessaire l'évolution du poste détaillé ci-dessous :

- Direction des Opérations d'Aménagement

Service / Direction	Grade et taux d'emploi actuels	Grade et taux d'emploi modifiés	Observations
Direction des Opérations d'Aménagement - DOA	Filière Administrative – Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe (Taux d'emploi : 100%)	Filière Technique – Agent de Maîtrise (Taux d'emploi : 100%)	Développement des missions d'Entretien des sentiers randonnées et véloroutes

Il ajoute que, cette transformation de poste modifiant en partie l'organisation de cette Direction, une nouvelle organisation sera présentée aux membres du Comité Technique lors de sa prochaine séance.

- Direction Générale des Services

Par délibération n° CC/17/485 du 29 juin 2017, le Conseil communautaire a voté l'ouverture d'un poste d'apprenti Contrôleur de Gestion niveau III évolué en niveau II par une délibération n° CC/18/060 du 25 juin 2018. Ce cursus d'apprentissage prend fin le 30 septembre 2020.

Au vu de la fin de cette formation, le rapporteur propose de transformer, au 1^{er} octobre 2020, ce poste d'Apprenti Contrôleur de Gestion en Apprenti Juriste afin d'assister le Service Juridique par un contrat d'apprentissage de niveau 7 (anciennement niveau I, conformément au décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019), en Master II Juriste des Collectivités Territoriales.

DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la transformation du poste au sein de la Direction des Opérations d'Aménagement tel que décrit ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2020,
- APPROUVE la transformation du poste d'apprentissage tel que décrit ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2020,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces situations

GESTION DES EFFECIFS : TRANSFORMATIONS DE POSTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le **PRESIDENT** et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS



Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20200921-CC_20_093-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen (www.telerecours.fr). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »